



## Le moteur de ma voiture est en piteux état!

Par **lilou47**, le **16/09/2008** à **13:42**

Bonjour,

j'ai acheté mon véhicule au mois de novembre 2007, la famille s'agrandissait!

j'ai fait confiance à ce vendeur car je le connaissais, il m'a dit qu'il y avait quelques réparations à faire et une fois terminé je pouvais la récupérer.

Dès le début le voyant "anomalie antipollution" s'allumait, il m'a dit que ce n'était rien que dès qu'il aurait le temps, il s'en occuperait. Ma voiture a fait plusieurs visites dans son garage, mais il était évident que qq chose n'allait pas. Aujourd'hui selon les dires de professionnels, j'ai un moteur a changé!!! Mais le vendeur nie sa responsabilité et joue sur la garantie de 6 mois. Je pensais pouvoir m'arranger à l'amiable mais il ne répond plus.

Que puis je engager? je pensais faire intervenir un expert pour "décortiquer" ce moteur, je ne sais plus quoi faire!! Merci de m'aider à prendre une direction.

Par **lawyer 57**, le **16/09/2008** à **17:08**

Bonjour

Le meilleur conseil à vous donner est de vous rendre chez un avocat afin d'engager une procédure d'expertise judiciaire destinée à déterminer s'il s'agit d'un vice caché lors de la vente. Seul un tel vice peut entraîner une indemnisation ou une annulation de la vente.

Il faut également savoir que le vendeur étant un professionnel, les tribunaux seront plus exigeants avec lui.

le seul hic, c'est que vous aurez les frais d'expertise à avancer et que cette procédure sera relativement longue.

Par **lilou47**, le **16/09/2008** à **20:49**

Bonsoir,

je vous remercie d'avoir répondu si rapidement, je pensais qu'il fallait simplement appeler un expert automobile sans passer par un avocat, est ce une obligation, c une question de coût pour ma part!

Merci

Par **lawyer 57**, le **17/09/2008** à **09:47**

bonjour,

Ne pas passer par un avocat et une procédure judiciaire est possible, mais dans ce cas votre expertise sera considérée comme privée, et pas forcément contradictoire.

La valeur d'une expertise judiciaire est incontestable et donc cette voie est préférable.